

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2018

Date de la convocation:

04/12/2018

Date d'affichage:

05/12/2018

L' an 2018 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : WEISS Damien à M. ISEL Roger, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : PETER Guillaume, SIGRIST Benoît, SUSS Charles, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 102.2018

Vote : A la majorité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

102.2018 : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 et fixation des crédits correspondants ouverts, autorisation de versement des soldes de subventions 2018 et des acomptes 2019 avant levote du budget 2019.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Vu le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2018,

Considérant que le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2019 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, ne garantissant pas la continuité de fonctionnement des services,

Considérant que le président est en droit de mettre en recouvrement les recettes à percevoir avant le vote du budget,

Considérant que le président est en droit d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement et d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que le président est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019,

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement relatives aux subventions versées, pour ce qui concerne le versement des soldes de subventions 2018 et les acomptes de subventions 2019, avant le vote du budget comprenant en annexe un tableau récapitulatif des subventions octroyées,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, décide :

- **D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget 2018 dans la limite des crédits disponibles et pour un montant fixé représentant 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, au titre du budget principal et des budgets annexes, à savoir :**

D o c u m e n t budgétaire	N° budget	Chapitres	Articles	Montants
Budget principal	00400	Chapitre 20	2031	15 500 €
			2051	2 500 €
		Chapitre 21	2111	37 500 €
			2128	5 000 €
			21318	2 050 €
			2135	37 500 €
			2145	5 000 €
			21568	750 €
			2158	5 000 €
			2181	7 500 €
			2183	3 750 €
			2188	6 250 €
		Chapitre 23	2313	276 825 €
			2314	58 750 €
			2315	60 793 €
			238	6 250 €
		458	4581001/2/3/4	3 000 €
Budgets annexes				
CCSP ZA ESCHBACH	00401	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP	CADT	00402	Chapitre 20	--

FLECKENTSTEIN		Chapitre 21	2181	9 022 40 €
		Chapitre 23	--	
CCSP BATIMENTS D'ACTIVITES (HOTEL D'ENTREPRISES)	00403	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	
		Chapitre 23	--	
CCSP ZAC THERMALE MORSBRONN	00404	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP ZAC SUD WOERTH	00405	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP CHAUFFAGE DURRENBACH « L'ECORCE »	00406	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	--
		Chapitre 23	--	--
CCSP ZAC WILLENBACH	00407	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP PRODUCTION ENERGIE HELION	00409	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	--
		Chapitre 23	--	--
CCSP SERVICE ORDURES MENAGERES	00411	Chapitre 20	2051	7 500 €
		Chapitre 21	2188	1 200 €
		Chapitre 23	--	--
CCSP ZAC POLE BOIS HEGENEY	00412	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP ILOT URBAIN CENTRE WOERTH	00413	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	193 000 €
		Chapitre 23	--	--
CCSP PB BAT ACTIVITES ESCHBACH	00414	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	625 €
		Chapitre 23	--	--
CCSP PB BAT INNOVANT PREUSCHDORF	00415	Chapitre 20	2031	2 500 €
		Chapitre 21	2113	543,75 €
		Chapitre 23	2313	16 781,25 €
CCSP SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH	00416	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	1 000 €
		Chapitre 23	2313	25 000 €
CCSP ZA LEMBACH	00417	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP ZAC WOERTH	00418	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP ZA TOURISTIQUE WINGEN	00419	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le --
ID : 067-200013050-20181217-D_CC_102_2018-DE



- D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement relatives aux subventions et contributions versées, pour ce qui concerne le versement des soldes de subventions au titre de l'exercice 2018 et les acomptes de subventions au titre de l'exercice 2019, avant le vote du budget 2019 et dans la limite des crédits prévus en N-1 (2018), au titre du budget principal,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/12/2018